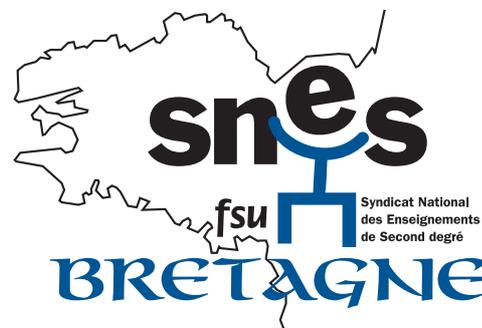




Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre SPÉCIAL CO-PSY



Avec le SNES et la FSU, garder le cap et avancer !

Depuis 2011, notre service d'orientation s'est trouvé à plusieurs reprises dans la tourmente. Promis à une décentralisation certaine, suite à la mise en place du Service Public d'Orientation, il est de nouveau réintégré dans son rôle au sein de l'Éducation Nationale par la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle et aussi au travers des engagements pris par le ministère dans le GT 14.

Pour autant, les CIO sont toujours menacés. Dans la fiche 3 du GT 14, il est précisé qu'il «convient de ne pas entreprendre de nouvelles mesures de fermeture ou redéploiement des CIO d'État ». Tout désengagement des conseils généraux ne peut se faire par ailleurs qu'après une procédure particulière ; autant de contraintes pour bloquer toute tentative de fermeture des CIO.

Aujourd'hui, les discussions se poursuivent dans le GT 14 concernant la création d'un corps unique de psychologues de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi que la mise en place d'un nouveau recrutement et d'une nouvelle échelle indiciaire pour les conseillers comme pour les directeurs. La suite des travaux sera décisive pour notre métier et pour les CIO.

Les élections professionnelles qui surviennent dans ce contexte revêtent une importance particulière. Les positions défendues par le SNES-FSU ont été jusqu'ici entendues car elles sont largement légitimées par la représentativité du SNES dans la profession. Il faut que cette légitimité soit renforcée afin de pouvoir avancer sur la réaffirmation de nos missions dans une circulaire nationale, la revalorisation de notre carrière, le maintien de l'ensemble du réseau des CIO, dotés de moyens conséquents.

Ce sont ces principes qui guident vos élus du SNES-FSU.

Si vous voulez défendre votre métier, vos centres d'information et d'orientation, votez SNES-FSU.

Gwénaél Le Paih, Claudine Renault, Solenne Ogier
20 novembre 2014

POUR VOTER :

- 1/ créer votre espace électeur au plus vite
 - 2/ conserver votre identifiant et votre mot de passe
 - 3/ voter du 27 novembre au 4 décembre
- Plus d'infos dans le SNES Bretagne n°113

ACADEMIE DE RENNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par

snes
fsu

U
F.S.U.

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré
syndicat de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

4 titulaires, 4 suppléants

Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. M. **LE GRUIEC Lionel** - CIO Lannion - 22
2. Mme **TRAVAGLINI Béatrice** - CIO de Redon - 35

Conseillers d'orientation - psychologues

1. Mme **RENAULT Claudine** - CIO Rennes Nord - 35
2. Mme **LE PAGE Christine** - CIO de Dinan - 22
3. Mme **OGIER Solenne** - CIO Rennes Sud - 35
4. Mme **LE GOFF Sylvie** - CIO de Quimper - 29
5. M. **ROBERT Christian** - CIO de Lorient - 56
6. Mme **PULLANDRE Saïda** - CIO de Quimperlé - 29

Les votes aux élections professionnelles désigneront les élus qui vous représenteront au Comité Technique Académique (CTA) et Ministériel (CTM), là où sont examinés tous les textes réglementaires. Vous élirez aussi vos représentants qui siégeront en CAPA et CAPN où sont traitées les mutations, les promotions, les notations. En fait, tout ce qui touche la défense individuelle et collective des collègues. La consultation des organisations syndicales est donc obligatoire pour tout projet concernant les personnels et leurs conditions de travail.

L'avenir du service public d'orientation de l'Éducation Nationale, le respect de nos statuts et missions demandent des élus déterminés et actifs, exigeants sur le respect de règles justes et cohérentes.



Lionel Le Gruiec

Béatrice Travaglini

Claudine Renault

Christine Le Page

Solenne Ogier

Sylvie Le Goff

Christian Robert

Saïda Puillandre

Parce que choisir ses représentants est un acte essentiel, du 27 novembre au 4 décembre, votez et faites voter SNES-FSU.

LE SPRO : restons vigilants !

Le projet de mise en place du SPRO se clarifie depuis que la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle précise clairement quelles sont les compétences respectives de l'État et de la Région.

La région Bretagne, en voulant promouvoir le conseil en orientation pour tous et par tous les acteurs, semble « oublier » la différenciation des publics. Le projet de mutualisation des pratiques des professionnels inscrits dans le SPRO confirme nos craintes.

Il ne faudrait pas que l'on éloigne les CIO et les Conseillers d'Orientation-Psychologues de leurs missions inscrites dans l'EN.

La FSU et le SNES siègent au CCREFP Bretagne (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et font entendre notre voix et respecter nos droits et notre statut.

Pour les CAP
(CAPA et CAPN)
je vote SNES-FSU !

Pour les CT
(CTA et CTM)
je vote FSU.

Pour le maintien de tous les CIO dans notre académie.

Pour maintenir tout le réseau des CIO, le SNES-FSU se mobilise auprès du rectorat, des élus et des collectivités en expliquant dans une plaquette FSU « Les CIO, des missions, des personnels et de l'ambition pour les jeunes », le rôle essentiel des CIO, service public d'orientation de proximité. Cette plaquette que nous avons largement diffusée remporte un vif succès. En CTA nous sommes intervenus spécifiquement le 28 mars 2014 et le 5 novembre 2014.

La motion que nous avons rédigée contre la fermeture des CIO, disponible sur le site du SNES académique, est à faire voter lors des CA des établissements scolaires et doit remonter au rectorat. De même, lors de la venue de l'inspection générale le 10 novembre au CIO de Rennes, nous avons pu nous exprimer sur la difficulté de travailler dans de grosses structures résultant de la fusion de CIO.



Hémorragie de titulaires et montée de la précarité.

La précarité dans la profession n'est pas nouvelle mais prend des proportions de plus en plus importantes. Dans notre académie, le taux de contractuels s'élève à 30%. Il n'y a plus depuis longtemps de TZR.

Les élus du SNES font preuve de la plus grande vigilance pour exiger que tous les postes vacants et temps partiels soient compensés. Un groupe de travail paritaire, à la mi-juillet, permet d'affecter les contractuels en tenant compte de leurs vœux et barèmes.

Après plusieurs années de bataille, le SNES a enfin obtenu que l'échelle de rémunération pour les intérimaires soit réévaluée.

Notre syndicat est aussi un outil de formation.

Face au quasi abandon de la formation des personnels dans le cadre du PAF, la FSU et le SNES académique organisent régulièrement des stages de formation syndicale.

La FSU organise en juin un colloque annuel à Paris à l'intention des psychologues des différents champs de la Fonction Publique (l'EN, la Justice, la PJJ, Pôle emploi,...).

Le corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale

Depuis longtemps le SNES et la FSU revendiquent un corps de psychologues de l'EN rapprochant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues sans « fusionner » leurs métiers.

A certaines questions : des réponses !

NON, les conseillers d'orientation-psychologues ne perdront pas leur spécificité puisque le recrutement post M2 de psychologie sera suivi d'une année de spécialisation validée par un certificat d'aptitude aux fonctions correspondant à la spécialité professionnelle (fiche n°4 des GT au MEN).

NON, les psychologues scolaires ne viendront pas exercer au collège. (fiche n°4 des GT au MEN).

NON, les conseillers d'orientation-psychologues ne seront pas nommés en établissement scolaire puisque les différentes fiches élaborées au sein du GT ministériel ancrent bien les CIO dans l'EN et prévoient l'affectation des COP dans un CIO (fiche 1, 2, 3 et 4).

OUI, nos missions seront conservées et détaillées dans une circulaire nationale (GT 14 du 17 mars 2014).

OUI, le corps unique de psychologues de l'EN donne enfin l'accès à la hors-classe pour les conseillers d'orientation-psychologues et une nouvelle échelle pour les DCIO. C'est une revendication que le SNES-FSU porte depuis très longtemps.

